

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Chartierville le lundi 2 février 2026 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #1
M. Pierre Bouchard, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
M. Jean-François Lachance, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

26-4437

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2026.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Changement de nom de la Régie incendie des Sommets.
 - 8.2. PAVL entretien
 - 8.3. Cour municipale
 - 8.4. Location salle gratuite – Patrick Deveault
 - 8.5. Budgets activités de loisirs – Journée Blanche et Souper Cabane à sucre
 - 8.6. Renouvellement adhésion ADMQ
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

26-4438

4. Adoption du procès-verbal :

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2026.

Adopté

26-4439

5. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Jean-François Lachance, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 pour un total des dépenses d'une somme de 118 355,47 \$ et un total des revenus d'une somme de 210 283,45 \$.

Adopté

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion informe les membres du conseil que le tonnage de matières compostables acheminées à Valoris a diminué de 11 % pour la municipalité de Chartierville. De plus, il mentionne que la Ville de East Angus a révisé les frais facturés aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François pour le service de la cour municipale pour l'année 2026.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Jean Bellehumeur informe que le dossier relatif au service de sauvetage hors route progresse. Une rencontre avec la MRC du Haut-Saint-François et

le ministère de la Sécurité publique est prévue ce vendredi afin de valider les normes en vigueur

M. Pierre Bouchard explique que le Gym de la municipalité s'avère être un bel endroit de rencontre et offre un service pour tous.

Mme Lise Bellehumeur informe que le comité des loisirs se rencontrera très bientôt pour confirmer le calendrier des activités 2026. Par ailleurs, elle confirme les dates pour l'activité Relâche pour le samedi 7 mars et le souper cabane à sucre avec soirée le samedi 25 avril.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

26-4440

8.1. Changement de nom de la Régie incendie des Sommets.

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville est partie à l'entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville-Hampden-La Patrie;

ATTENDU QUE les partenaires de la Régie désirent modifier l'appellation officielle de l'organisation afin de mieux refléter sa mission, son territoire ou sa structure;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que toute modification à l'entente constitutive soit adoptée par résolution de chacune des municipalités parties et transmise conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Régie a présenté aux municipalités participantes un projet de modification de l'entente visant à changer son nom officiel pour : « Régie incendie des Sommets » (nouvelle appellation);

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a pris connaissance du projet d'amendement et juge opportun de l'adopter;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bellehumeur APPUYÉ PAR M. Claude Sévigny

QUE la Municipalité de Chartierville accepte la modification à l'entente intermunicipale relative à la Régie incendie des Sommets afin de remplacer son appellation actuelle par : « Régie incendie des Sommets »;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie incendie des Sommets afin que celle-ci puisse la transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux exigences applicables.

Adopté

8.2. PAVL entretien

26-4441

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 130 901 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Chartierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

8.3. Cour municipale

26-4442

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus a révisé la répartition des coûts imputés aux membres de la cour municipale commune d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus paie aussi sa contribution à la cour municipale commune d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus va procéder aux paiements des amendes collectés aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC à la cour municipale commune sera au coût réel de son utilisation dès maintenant;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte la révision des coûts, sans intérêts, de sa contribution pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Lise Bellehumeur et l'appui de M. Claude Sévigny, IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Chartierville accepte la révision des coûts, sans intérêts, de sa contribution pour l'année 2025;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ville d'East Angus.

Adopté

8.4. Location salle gratuite – Patrick Deveault

26-4443

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Jean-François Lachance d'autoriser M. Patrick Deveault à utiliser la salle municipale sans frais pour l'organisation de soirées citoyennes (de type « potluck » et musique), à la suite de la demande qu'il a adressée au conseil.

Il est entendu que cette autorisation de location gratuite ne le dispense en aucun cas du respect des règles, politiques et règlements municipaux en vigueur relatifs à l'utilisation des locaux.

Adopté

8.5. Budgets activités de loisirs – Journée Blanche et Souper Cabane à sucre

26-4444

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Jean Bellehumeur d'autoriser les budget sujets pour les activités de loisirs :

- Journée blanche Relâche ton fou : 1 600 \$
- Souper et soirée Cabane à sucre : 1 800 \$

Adopté

8.6. Renouvellement adhésion ADMQ

26-4445

Il est proposé et résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année en cours.

Il est également résolu d'autoriser le paiement des frais d'adhésion requis à même le budget prévu à cet effet pour un montant de 512 \$ pour la cotisation membre régulier et 629,55 \$ pour l'assurance juridique et PAE.

Adopté

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 25 :

1. Pourquoi, une avance de fond à Cain Lamarre?
2. Le dossier d'expropriation va coûter cher aux citoyens?
3. Pourquoi la collecte du compost ne se fait pas plus souvent?

La période de questions est close à 19 h 57.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

La séance est levée à 19 h 57 par M. Frédéric Landry.

26-4446

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

